COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 7 février 2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES

Adhésion d'une nouvelle école Présentation du Contrat d'Objectifs Partagés Renouvellement du partenariat CGE-CNIL

La Conférence des grandes écoles (CGE) a tenu ce jour en distanciel son Assemblée générale. Après un temps statutaire privé consacré principalement à la validation des comptes de l'association, cette dernière a profité d'une seconde partie ouverte au public pour revenir sur ses multiples actualités. Au programme, les adhésions à la CGE (dont celle toute récente de l'ENSAP Bordeaux), activités des commissions, temps forts de l'année 2023, principes du Contrat d'Objectifs Partagés de la CGE et retour sur le renouvellement du partenariat avec la CNIL, en présence de sa présidente, Marie-Laure Denis.

1 NOUVELLE ÉCOLE ACCUEILLIE

À l'occasion de la tenue d'un conseil extraordinaire en amont de l'assemblée générale de l'association, le Conseil d'administration de la CGE a validé l'adhésion d'1 nouvelle école membre, au titre du collège « École ».

ENSAP Bordeaux - École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage

La Conférence des grandes écoles compte désormais **243** grandes écoles adhérentes, publiques ou privées, de toutes tailles, de tous statuts et de toutes spécialités (écoles de management, d'ingénieur, d'architecture, d'art, de sciences politiques, de santé, ou encore écoles militaires, ENS, etc.), sous tutelle de **10** ministères différents et regroupant un total de plus de 470 000 étudiantes et étudiants inscrits (toutes formations diplômantes confondues y compris formation continue – données estimatives).

CONTRAT D'OBJECTIFS PARTAGÉS

Cette première assemblée générale de l'année 2024 était également l'occasion pour la CGE de présenter aux membres des trois collèges le **Contrat d'Objectifs Partagés**. Ce document formalise et structure la stratégie et l'action de la Conférence, et plus particulièrement de la délégation générale. Le COP revêt une triple ambition :

- Renforcer l'action de la Conférence des Grandes écoles dans une période de fortes transitions/transformations (qu'elles intéressent la société dans son ensemble ou le seul ESR) ;
- Rendre lisible et désirable le positionnement interne et externe de la CGE;
- Cadrer les travaux de la délégation afin d'en assurer un meilleur pilotage, une meilleure évaluation et engager une démarche d'amélioration continue des projets et actions qui mettent en musique la stratégie de l'association tout en contribuant à la définir.

PARTENARIAT CGE-CNIL

Le très récent renouvellement du partenariat entre la CGE et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a également été l'occasion de convier Marie-Laure Denis, présidente de la CNIL, à en présenter aux membres les grandes lignes.

Ce partenariat encourage la mise en place d'actions de sensibilisation et de formations aux enjeux et méthodes de la protection des données dans les cursus des grandes écoles et la réalisation d'études sur des thèmes intéressant la protection des données à caractère personnel. Il entend en particulier accompagner les délégués à la protection des données (DPD) désignés par les écoles membres de la CGE dans leurs missions et dont Guillaume Pourquié, animateur du groupe de travail RGPD de la CGE, a rappelé les actions au long cours.



« Ce partenariat est le fruit d'un engagement commun de la CNIL et de la CGE en faveur de la protection des données personnelles. Vous le savez, le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est concerné depuis plusieurs années par l'explosion des sujets numériques, ils sont nombreux et parfois sensibles, [...] il me parait alors indispensable d'apporter tout notre soutien aux DPO des grandes écoles. »

Marie-Laure Denis, présidente de la CNIL

VIDÉO DE PRÉSENTATION

Afin de mieux connaître le fonctionnement et le périmètre d'action de la CGE, une nouvelle vidéo réalisée en motion design est désormais disponible sur la chaîne YouTube de la Conférence. Cette vidéo doit notamment permettre de mieux appréhender le rôle de la CGE, à savoir porter les valeurs et l'excellence des grandes écoles françaises au travers de ses trois missions: une mission de réflexion, une mission d'accréditation et de labellisation et une mission de représentation d'intérêts auprès des organisations publiques et privées.



https://youtu.be/A6G59btImZA

À PROPOS DE LA CGE

Créée en 1973, la CGE regroupe 243 Grandes écoles en France et à l'étranger, couvrant de nombreuses spécialités : ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé... Les Grandes écoles représentent plus de 40 % des diplômes de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des

cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal... Les Grandes écoles membres proposent une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples en réponse aux besoins du monde socio-économique. www.cge.asso.fr

Twitter: @ConferenceDesGE

LinkedIn : @Conférence des grandes écoles (CGE) YouTube : @conferencedesgrandesecoles845

CONTACT PRESSE

Agence EPOKA pour la CGE Nicolas Crépin – <u>ncrepin@epoka.fr</u> – 06 52 32 10 11

Pour ne plus recevoir les actualités de la CGE, cliquer <u>ici</u>